



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 93887

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le rapport de la Cour des comptes relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport a examiné notamment la question de l'organisation de la protection sociale dans les industries électriques et gazières (IEG) et a émis un certain nombre de recommandations; ainsi, elle recommande la fixation d'un taux des cotisations d'assurance maladie dues par les employeurs des IEG au niveau correspondant aux prestations en nature du régime général et celui des cotisations famille au niveau de droit commun, la compensation de l'impact négatif de l'adossement du financement des pensions de retraite des IEG sur le régime général et le FSV par un prélèvement sur la fraction de la soule générale par le FRR et par une participation à due proportion des IEG au redressement financier du régime général et du FSV et enfin permettre d'assurer l'équilibre financier de la CNIEG par une augmentation de ses ressources et par une réforme des droits spécifiques. C'est pourquoi il lui demande les initiatives et les suites qu'il entend donner à ce rapport afin de remédier à certaines incohérences et à des déséquilibres qui se créent au détriment du régime général de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93887

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)